



## Arnaque effico austria huissier dette 2004-2007 +200%

Par **ayoukik**, le **07/11/2012** à **19:26**

Bonjour,

Bonjour,

Merci par avance pour votre lecture et conseils

Voici mon cas :

J'ai eu une caution Lacapass Astria, en 2004 (date d'entrée logement) donc la caution ne dépasse pas trois ans, soit 2007 (nous sommes en 2012).

Suite à un 'accident' de santé je n'ai pu travaillé et donc rembourser l'avance caution ni payer mon loyer. Astria a donc pris le relais. Par la suite j'ai eu d'autres incidents loyers que j'ai finalement totalement régularisé (ouf).

Par contre j'ai laissé trainé Astria qui a transmis mon dossier à Effico Sorecco. Ceux ci n'ont jamais voulu m'envoyer d'échéancier et je leur envoyais régulièrement 120 mois puis ai arrêté. Ils ont maintenant transmis mon dossier à un dossier qui a un titre exécutoire et m'a déposé des courriers mains propres dans ma boîte aux lettres pour saisie, après négociation j'ai versé 2 fois 150 euros.

Mais au vu de la somme importante : 3600 € (dont 400 euros d'intérêts) j'ai contacté Astria : je leur devais (1361 + 1163) moins les 300 euros et les plusieurs fois 120 euros le solde devrait être entre 1000 et 1500 euros, l'huissier me demande encore 3300 et j'ai l'impression de bien me faire avoir.

Sachant que j'ai perdu mon emploi et que j'attends une réponse de délai pour les impôts. L'as me propose un surendetement mais pour cette somme je trouve cela dommage.

Ma question : l'huissier peut-il saisir mon compte, n'y a-t-il pas un délai de prescription?

Sachant que les dates d'impayés sont entre juin 2004 et juin 2007?

L'huissier, Astria et Effico se renvoient la balle car Astria a "vendu" sa créance à Effico et je ne peut avoir ni détails, ni dates

Avez-vous des conseils svp??

Ps je suis allé au TGI de Créteil (il n'ya pas trace de jugement) et ils m'ont conseillé d'aller à Nogent, sachant que l'huissier m'a dit de demandé un délai à Créteil (mais ca reste un délai sur une arnaque "plus de 200%" ca dépasse l'usure.

Merci par avance pour vos conseils et ou suggestion ou questions pour en savoir plus.

Merci aussi pour votre lecture,  
A vous lire

Cordialement  
Ayoukik

Par **pat76**, le **08/11/2012** à **15:28**

Bonjour

Il y a eu un jugement de pris par un Tribunal d'Instance contre vous ou une ordonnance en injonction de payer?

Par **ayoukik**, le **08/11/2012** à **18:46**

Bonjour Pat76,

L'huissier me dit qu'il y a eu jugement mais j'en saurai plus demain (vendredi) en allant au Ti et je vous tiens informé

En tout cas merci de prendre le temps de me répondre.

Par **ayoukik**, le **10/11/2012** à **18:17**

Voici pour les news :

il y a une signification d'une ordonnance d'injonction de payer exécutoire et commandement de payer, ça date de "11/2008" mais il est stipulé que je ne l'ai pas eu (pour info j'avais mis mon studio en sous location et vivait ailleurs).

Aujourd'hui en 2012 l'huissier me menace depuis plusieurs mois de procéder à un inventaire, bien que il n'y ait pas grand chose à saisir à part le pc avec lequel j'écris.

Donc puis renégocier la dette et supprimer les intérêts plus une partie du solde (le solde restant du doit être entre 1200 et 1600 € et on me demande plus de 3000)? Ne connaissant pas les frais d'avocat d'Effico

Annuler le montant en prouvant ma non-mauvaise foi (attestation cpam d'invalidité à l'époque donc sans aucun revenu)?

Annuler la dette suite à une prescription (les loyers impayés remontent de 2004 à 2007), l'ordonnance date de 2008 et la créance a été revendu par Astria (non lucratif) à Effico?

Merci par avance pour vos conseils et suggestion

A bientôt

Bonjour,

Comme convenu voici les news :

J'ai récupéré le document qui est "signification d'une ordonnance d'injonction de payer exécutoire et commandement de payer"; d'ailleurs signifiée en novembre 2008 (à l'époque j'avais changé d'adresse -sous location de mon actuel logement - et donc je n'ai pas reçu e courrier, ce qui est confirmé sur l'acte).

J'ai demandé à l'huissier de ne payer que 50 € pendant un certain temps (je vais être hospitalisé et vient de perdre mon emploi qui était en période d'essai donc pas d'assedics avant janvier-fevrier 2013). Ils demanderont à Effico.

On m'a conseillé de demandé à un juge de supprimer les intérêts voire un peu aussi la dette. Mais une personne du tribunal d'instance m'a aussi dit que j'aurai les avocats de Effico à payer mais que ça bloquait en attendant la dette.

Précisions : il s'agit de dette de loyers, j'étais à l'époque dans l'incapacité de sortir de chez moi, des relevés cpam peuvent l'attester, ensuite j'ai passé des années à essayer les dettes salariales de ma société, le surplus allant à l'is et ce serait dommage d'être en surendettement pour la raison qu'Effico charge la dette, quoique l'effacement total m'arrangerait.

Donc je ne sais pas trop quoi faire,  
Votre m'aide m'aidera sûrement,

A vous lire

Cordialement

Par **pat76**, le **10/11/2012** à **18:54**

Bonjour

L'huissier ne vous a pas précisé que vous pouviez faire opposition à l'injonction de payer puisqu'elle ne vous avait jamais été signifiée à persoone?

Il l'avait remis à la mairie de votre ancien lieu d'habitation?

Vous pouvez saisir le juge de l'exécution auprès du TGI dont vous dépendez.

Par **ayoukik**, le **10/11/2012** à **20:56**

Bonjour,

La possibilité d'opposition est notifiée, mais il est aussi écrit que je ne l'ai pas reçu ce document, il l'avait remis dans ma boite aux lettres à la personne qui vivait dans mon

appartement, moi je n'étais pas en France pendant cette période.

Oui je crois que je vais saisir le juge tgi pour baisser ou annuler la dette.

Par est ce à moi de payer les frais d'avocats de la partie adverse?

Est-il possible d'annuler la dette (ou au moins supprimer les interets et frais divers, à la base ce n'est pas un organisme de crédit et Astria n'a pas vocation à engendrer des interets, voire "vendre" ses créances) ?

Pendant le temps du jugement est-ce que les remboursements sont stoppés?

**Par lilynico, le 24/02/2016 à 15:12**

Bonjour a tous.. Je souhaiterais quelques renseignements..donc voilà..je reçois aujourd'hui une lettre recommandée d'astria pour loyers impayé de 2010 a 2011.. Sauf que pendant cette périodes j'ai quitté le logement pour violence. Mon nom a.était résilier du bail .cette lettre est du au faite que monsieur ne payer plus ces loyers..est-ce normal? Merci a tous